Tarification - Clientèle des Entreprises

I. Comptes – Clients

1. Compte courant en GNF

• Dépôt minimum à l'ouverture		
- Entrepreneurs Individuels	1 000 000 GNF	
- Sociétés	1 000 000 GNF	
- Professionnels (TPE, PME, Associations…)	1 000 000 GNF	

2. Compte en devises (Euro ou USD)

• Dépôt minimum à l'ouverture		
- Entrepreneurs individuels	2 500 Euros ou 2 500 USD	
- Sociétés	2 500 Euros ou 2 500 USD	
- Professionnels (TPE/EI)	2 500 Euros ou 2 500 USD	

3. Comptes à préavis en GNF

• Dépôt minimum à l'ouverture	1 000 000 000 GNF	
• Taux de rémunération	Fonction des conditions de marché - nous consulter	

4. Compte à terme en GNF

• Dépôt minimum à l'ouverture	500 000 000 GNF	
• Taux de rémunération	Fonction des conditions de marché - nous consulter	

5. Compte à terme en devises

• Dépôt minimum à l'ouverture	50 000 USD	
• Taux de rémunération des devises à Paris	Fonction des conditions de marché - nous consulter	

6. Frais de réouverture de comptes

• Réouverture de compte	2 000 000 GNF	+ TAF

7. Compte débiteur en GNF (maximum)

• Intérêts débiteurs	TBB SGG + 4,5%	+ TAF
• Commissions du plus fort découvert mensuel	0,50%	+ TAF
• Commission de mouvements	0,025%	+ TAF
• Frais de forçage / intervention	50 000 GNF	+ TAF

(Sur opérations en dépassement d'autorisation ou sur autorisation échue)

8. Comptes débiteurs en devises (maximum)

• Intérêts débiteurs	Fonction des conditions de marché - nous consulter	
• Commissions du plus fort découvert	0,50%	+ TAF
• Commissions de mouvements	0,025%	+ TAF

9. Frais de tenue de compte

• Frais de tenue de compte en GNF (par mois)	66 000 GNF	+ TVA
• Frais de tenue de compte en USD (par mois)	100 USD	+ TVA
• Frais de tenue de compte en EURO (par mois)	100 EURO	+ TVA

(Ou contre valeur EUR au cours du jour)

10. Frais de recherche par document (sauf omission ou faute S.G.B.G)

• Récent (- d'un an)		sans frais
• Ancien (+ d'un an)	500 000 GNF	+ TAF
• Ancien (+ de 5 ans)	1 000 000 GNF	+ TAF
• Par photocopie / page	5 000 GNF	+ TAF

11. Avoir sans maître (compte sans mouvements à l'initiative du client pendant 24 mois)

• Traitement et suivi	5% des avoirs	+ TAF
• Minimum	2 000 000 GNF	+ TAF

12. Succession pour les Entreprises Individuelles

• Ouverture du dossier	500 000 GNF	+ TAF
• Traitement et suivi	1,5% des avoirs	

(+ Récupération des frais engagés)

• Minimum	3 000 000 GNF	+ TAF
• Maximum	7 500 000 GNF	

13. Opérations contentieuses

• Remise d'un dossier à un avocat ou un huissier	1 000 000 GNF	+ TAF

(Par dossier + récupération des frais engagés)

• Saisie arrêt ou avis à tiers détenteur	1 000 000 GNF	+ TAF

(Par dossier + récupération des frais engagés)

• Mainlevée saisie arrêt ou avis à tiers détenteur	500 000 GNF	+ TAF
• Paiement de saisie arrêt ou avis à tiers détenteur	500 000 GNF	+ TAF

II. Opérations courantes

1. Opérations de caisse en GNF

• Versement		sans frais
• Retrait par tout autre moyen		sans frais

2. Virements

• Virements émis en GNF		
- Interne		sans frais
- Sur autre Banque	30 000 GNF	+ TAF
- Virement multiple	30 000 GNF	+ TAF
- Virements permanents		
- Internes (même titulaire)		
. Création du dossier		sans frais
. Virement		sans frais
- Internes (tiers)		
. Création du dossier		sans frais
. Par virement		sans frais
- Virements permanents externes		
. Par virement	15 000 GNF	+ TAF
. Création de dossier		sans frais
• Virements reçu en GNF		sans frais

3. Commission sur chèque & effet

• Chèque		
- Délivrance de chéquier		sans frais
- Encaissement chèque GNF		sans frais
- Emission chèque de Banque GNF	150 000 GNF	+ TAF
- Opposition sur chèque	500 000 GNF	+ TAF

(Sur production de déclaration de perte ou plainte pour vol)

- Annulation de chèque de banque et chèque certifié	500 000 GNF	+ TAF

(Sur production original)

• Effet : recouvrement/encaissement		
- Par effet GNF	500 000 GNF	+ TAF
- Par effet en devises	100 USD (ou 100 euros)	+ TAF
- Réclamation d'effet	100 000 GNF	+ TAF
• Impayé		
- Rejet de chèque ou d'effets pour faute de provision	500 000 GNF (par chèque)	+ TAF

(Commission à la charge de l'émetteur)

- Rejet impayé sur une autre banque	500 000 GNF (par chèque)	+ TAF

(Commission à la charge du bénéficiaire)

- Frais avis de sort	500 000 GNF	+TAF
- Protêt	500 000 GNF	+TAF

4. Banque à distance & correspondance clientèle

• Relevé de compte mensuel	sans frais	
• Extrait de compte à la demande	sans frais	
• Abonnement DailyBank (envoi @ d'avis et swift)	100 000 GNF / mois	+ TVA
• Sogéc@shnet (suivi des comptes et transactions sur internet)		
- Offre classique 2 digipass	150 000 GNF / mois	+ TVA
- Offre prémium 4 digipass	400 000 GNF / mois	+ TVA
- Digipass supplémentaire	100 000 GNF	TTC
- Facturation des transactions	Voir conditions générales par ailleurs	
• SG CONNECT	15 000 / mois	+ TVA

5. Location de coffres-forts / Case courrier

• Coffre fort	1 000 000 GNF par trimestre	+ TVA
• Casier courrier	30 000 GNF par trimestre	+ TVA

6. Autres Frais

• Commission de ramassage de fonds	0,30% du montant	+ TAF

Mise en place d'un programme/ligne dédiée, nous consulter

• Renseignements spéciaux (Audit / CCA) en agence	1 000 000 GNF	+ TAF
• Renseignements commerciaux autres en agence	700 000 GNF	+ TAF
• Information/Rappel à caution (par lettre)	350 000 GNF	+ TAF
• Envoi de courrier express en Guinée	1 000 000 GNF	+ TAF
• Envoi de courrier express hors Guinée	1 500 000 GNF	+ TAF

III. Carte bancaires & Terminaux de Paiement Electronique

1. Carte VISA business

• Frais de souscription	100 000 GNF par mois	+ TVA
• Frais de remplacement	200 000 GNF	+ TVA
• Frais de mise en opposition	100 000 GNF	+ TVA
• Frais de réédition de PIN	100 000 GNF	+ TVA

2. Carte salaire

Les frais de souscription des cartes salaires sont définis en fonction de la quantité commandée (minimum 10 cartes) :

• Maximum par carte	50 000 GNF HT / an	+ TVA

Dégressif en fonction du nombre de carte commandé (nous consulter)

• Frais de rechargement par carte	5 000 GNF / carte	+ TVA
• Frais de réédition des pins mailers	15 000 GNF / Pins	+ TVA

3. Offre TPE

• Frais supportés par nos porteurs de cartes privatives		sans frais

(Cartes éclair et jeune et/ou Visa SGG)

• Frais et commissions supportés par le commerçant		
- Loyers & abonnement		
- Loyer annuel TPE	500 000 GNF	HT/an+TVA

(Deux années de loyers sont perçues à la souscription)

- Loyer inclus Option pré-autorisation	750 000 GNF	HT/an+TVA

(offre business)

- Frais de désabonnement		sans frais
- Commissions		
- Taux de commission proportionnelle	2,50%	+ TVA
- Taux minimum à appliquer au commerçant	2,50%	+ TVA
- Commission fixe par transaction		sans frais
- Commission minimale par transaction		sans frais

SCANNED

Tarification - Clientèle des Entreprises

IV. Opérations avec l'étranger

1. Transferts

• Transferts émis		
- Commission de transfert	1,5%	+ TAF
- Minimum de perception	150 USD	
(Ou contre valeur en euro ou en GNF au cours du jour)		
Frais de SWIFT	55 USD	+ TAF
(Ou contre valeur en GNF au cours du jour)		
• Transferts reçus		
- Frais de SWIFT	35 USD	+ TAF

2. Emission de chèque sur correspondant

- Commission par chèque	1%	+ TAF
- Minimum de perception	5 000 000 GNF	+ TAF
(Ou contre valeur en USD au cours du jour)		
• Encaissement de chèque en devises		
- Commission par chèque	0,75%	+ TAF
- Minimum de perception	150 USD	+ TAF
(Ou contre valeur en USD au cours du jour)		

3. Opérations de caisse devises

• Retraits	sans frais
• Versements	sans frais

4. Change

• Vente de devises	Cours de vente du jour SGG	
• Achat de devises	Cours achat du jour SGG	
• Commission d'arbitrage *(Couple de devise n'impliquant pas le GNF)*	0,75%	+ TAF
• Commission de change sur crédit documentaire émis	0,75%	+ TAF
• Commission de change (sur opération particulière)	Nous consulter	

5. Remise documentaire import

• Commission de Service	1 000 000 GNF	+ TAF
• Commission de règlement	0,50%	+ TAF
• Commission de présentation	0,50%	+ TAF
• Commission d'examen de document	0,50%	+ TAF
• Frais de SWIFT ou de port	55 USD	+ TAF
(Ou contre valeur en GNF au cours du jour)		

6. Remise documentaire export

• Commission de Service	100 000 GNF	+ TAF
• Commission d'encaissement de document	0,30%	+ TAF
• Commission d'examen de document	0,30%	+ TAF
• Frais de dossier	55 USD	+ TAF
(Ou contre valeur en GNF au cours du jour)		
• Divers	Récupération frais de port	
(Service courrier/postaux par exemple)		

7. Domiciliation

• Confection de demande d'importation	500 000 GNF	+ TAF
• Confection de descriptif d'exportation	200 000 GNF	+ TAF
• Transfert domiciliation vers une autre banque	1 500 000 GNF	+ TAF

8. Engagement par signature :

• Crédit documentaire import	Option au forfait : nous consulter	
- Ouverture de crédit documentaire		
- Commission d'ouverture / prorogation	1% par trimestre	+ TAF
(Minimum 1 200 000 GNF / contre valeur en USD au cours du jour)		
- Commission d'irrévocabilité	0,50% par trimestre entier	+ TAF
(Minimum 600 000 GNF ou contre valeur en USD au cours du jour)		
- Commission de présentation à confirmation	0,75% par trimestre entier	+ TAF
(Minimum 600 000 GNF ou contre valeur en USD u cours du jour)		
• Acceptation du Credoc		
- Commission d'acceptation	0,50% par mois entier	+ TAF
(Minimum 600 000 GNF ou contre valeur en USD au cours du jour)		
• Réalisation du Credoc		
- Commission d'utilisation ou de réalisation	0,50% par mois entier	+ TAF
(Minimum 600 000 GNF ou contre valeur en USD au cours du jour)		
- Commission de non utilisation	0,50% par mois entier	+ TAF
(Minimum 600 000 GNF ou contre valeur en USD au cours du jour)		
- Commission de modification	0,15%	+ TAF
(Minimum 600 000 GNF ou contre valeur en USD au cours du jour)		
- Commission de levée de réserve	1 000 000 GNF	+ TAF
(ou contre valeur en USD au cours du jour)		
• Frais divers		
- Frais de dossier	200 000 GNF	+ TAF
- Frais de SWIFT	55 USD	
- Frais de port pour modification, levée de réserve ou autre	1 500 000 GNF	+ TAF
Par courrier express		
- Lettre de garantie pour absence de documents		
- Commission sur la lettre de garantie/crédoc	1,00%	+ TAF
- Commission sur la lettre de garantie/remise documentaire	3,00 %	+ TAF
• Crédit documentaire export	Option au forfait : nous consulter	
- Frais de dossier (préavis et transmission)	2 000 000 GNF	+ TAF
- Commission de notification	0,30%	+ TAF
(Minimum 2 000 000 GNF)		
- Commission de confirmation	Fonction des conditions de marché - nous consulter	
(Sous réserve accord notre comité de crédit / Minimum 5 000 000 GNF + TAF)		
- Commission d'examen des documents	0,15%	+ TAF
(Minimum 1 000 000 GNF + TAF)		
- Commission d'encaissement	0,15%	+ TAF
(Minimum 1 000 000 GNF + TAF)		
- Commission de modification de crédit non échu	0,15%	+ TAF
(Minimum 1 000 000 GNF + TAF)		
- Commission d'acceptation (ou paiement différé)	0,50%	+ TAF
(Minimum 2 000 000 GNF + TAF)		
- Frais divers		
- Frais de dossier	200 000 GNF	+ TAF
- Frais de SWIFT	30 USD	
- Frais de port pour envoi des documents, ou autre	1 500 000 GNF	+ TAF

V. Opérations commerciales

1. Commission de délivrance d'attestations bancaires

• Libération de capital / Société en création	300 000 GNF	+ TAF
• Compte ouvert de plus de 6 mois	300 000 GNF	+ TAF
• Compte ouvert de moins de 6 mois	600 000 GNF	+ TAF
• Commission de certification et de relevé de compte	300 000 GNF	+ TAF
• Attestation de capacité financière	1%	+ TAF
(Maximum 100 000 000 GNF)		
• Lettre d'intention	1%	+ TAF
(Maximum 100 000 000 GNF)		

2. Escompte (non mobilisable)

• Agios d'escompte de papier commercial en GNF	TBB + Majoration catégorielle	+ TAF
• Agios d'escompte de papier commercial en devises	Fonction des conditions de marché - nous consulter	
• Commission d'endos	0,60%	+ TAF
• Prorogation d'échéance	2 000 000 GNF + Agios de prorogation	+ TAF
• Envoi à l'acceptation	150 000 GNF	+ TAF
• Domiciliation non avisée par le tiré	150 000 GNF	+ TAF
• Changement de domiciliation	150 000 GNF	+ TAF
• Réclamation d'effet (escompte ou encaissement)	150 000 GNF	+ TAF
• Frais d'impayé	0,25%	+ TAF

3. Crédit court terme, moyen terme et spéciaux

• Taux		
- Variable	TBB + Majoration catégorielle	+ TAF
- Fixe	Fonction des conditions de marché - nous consulter	
• Frais de dossier		
(Constitution de dossier commercial et/ou renouvellement annuel)	1%	+ TAF
(Minimum 5 000 000 GNF)		
• Commission d'engagement	1% l'an payable trimestriellement	+ TAF
(à compter du début du quatrième mois / sur la part non utilisée du crédit à moyen terme confirmé)		
• Commission d'utilisation sur les lignes d'avances facture / marché / autres	50 000 GNF	+ TAF
(Par utilisation)		

4. Engagement par signature cautions marchés, fiscales, diverses, avals d'effets

• Frais d'établissement d'acte	500 000 GNF	+ TAF
• Frais de rédaction d'avènement	500 000 GNF	+ TAF
• Commission d'engagement	3% l'an	+ TAF
(Par trimestre et d'avance / tout trimestre commencé étant dû)		

VI. Valeurs à appliquer

1. Versements espèces

• Sur compte courant	J +1 jour ouvré
• Sur livret	Premier jour de la quinzaine suivante

2. Retraits espèce

• Sur compte courant	J -1 jour ouvré
• Sur livret	Dernier jour de la quinzaine précédente

3. Chèque à l'encaissement

• Chèque en GNF SGG	J +1 jour ouvré
• Chèque en GNF confrère sur Conakry	J +3 jours ouvrés
• Chèque en GNF confrère en province	*Date de réception de la couverture du chèque adressé par le confrère +1 jour ouvré*
• Chèque devises sur place SGG	J +2 jours ouvrés
• Chèque devises sur place confrère	*Date de réception de la couverture du chèque adressé par le confrère*

4. Chèque tiré sur un compte SGG

• Reçus SGG	J -1 jour ouvré
• Reçus de la compensation	J -1 jour ouvré

5. Virements

• Emis vers	
- SGG	J -1 jour ouvré
- Confrères	J -1 jour ouvré
- Etrangers	J -1 jour ouvré
• Reçus depuis	
- SGG	J +1 jour ouvré
- Confrères	J +1 jour ouvré
- Etrangers	J +1 jour ouvré

SOCIETE GENERALE GUINEE

Société Générale Guinée-SA au capital de 100 050 000 000 GNF-RCCM / N°GCKRY/0689A/2003-LBEF N°003 Immeuble BOFFA-Cité chemin de fer.
BP : 1514 Conakry-République de Guinée - Tél.: (+224) 664 888 444. Site internet : www.guinee.societegenerale.com - Email : sgg.contact@socgen.com - Swift : SGGNGNGN . Nif : 000011G

VII. Informations & Définitions sur les conditions générales

Les présentes conditions générales ne sont pas figées et peuvent être modifiées à tout moment par la banque.

Toute opération non référencée dans les présentes conditions générales est considérée par SOCIETE GENERALE GUINEE comme atypique ou structurée. Pour connaître nos conditions de réalisation de ce type d'opération nous vous invitons à consulter préalablement votre conseiller de clientèle et/ou formaliser votre demande par courrier.

Nos conditions générales sont réputées s'appliquer par défaut à tout nos clients. Pour des raisons commerciales, SOCIETE GENERALE GUINEE peut toutefois consentir des conditions préférentielles qui seront alors formalisées par écrit.
Sauf mention contraire, ces conditions préférentielles seront valables pour une durée d'un an. Au terme de ce délai, les conditions générales s'appliqueront à nouveau (sauf renouvellement tacite ou d'accord partie).

Une fois accordés et mis en place, tous nos concours ont une date d'échéance conventionnelle. A cette date, les concours doivent être soit remboursés soit renouvelés d'accord partie avec la banque après examen du dossier de crédit par cette dernière.
Si tel n'est pas le cas, les concours non remboursés seront qualifiés « d'échus » par SOCIETE GENERALE GUINEE.
Pour tout renouvellement, il est de la responsabilité du client de présenter sa demande et le dossier complet l'accompagnant au plus tard 30 jours avant la date d'échéance. Pour plus d'informations, nos Conseillers de Clientèle se tiennent à la disposition de notre aimable clientèle.

L'ouverture d'un compte à la SGG est subordonnée à la production obligatoire par le client d'un certain nombre de documents que le Conseiller de Clientèle lui réclamera. Aussi, le client veillera à communiquer à son conseiller tout changement de sa situation (état civil, activité, revenus, patrimoine). Cette démarche permet à la banque de conserver la connaissance de son client et de lui réserver un traitement adapté à son profil et qui réponde à ses attentes. Ces mesures s'inscrivent également dans le cadre de l'application de la réglementation bancaire nationale.

TBB : Taux de Base Bancaire (18.25% au 02/01/2024)
TAF : Taxes sur les Activités Financières (13% sur les opérations à moins d'un an -5% pour les opérations à plus d'un an – au 02/01/2024
TVA : Taxes sur la Valeur Ajouté (18% au 02/01/2024)

Taux de base Société Générale Guinée : **18,25 %**
Tarifs en vigueur au 02/01/2024

Ce document est également disponible sur notre site internet :
www.guinee.societegenerale.com

SG GUINEE